



## Communiqué de presse

Le 02 février 2021

---

### « Les exclus du Ségur ne sauraient attendre plus encore »

Le Ségur de la Santé a acté la revalorisation salariale de 183€ net par mois des agents des établissements de santé et des EHPAD. Cette prime qui vient reconnaître la mobilisation et l'engagement des professionnels est effective depuis septembre dernier.

De même, le Gouvernement a promis une augmentation des salaires des agents des établissements sociaux et médico-sociaux, mais qui peine pour sa part à arriver. Aussi, suite à de nombreuses interpellations d'agents des établissements sociaux et médico-sociaux en Ardèche (aides à domicile, infirmiers, aides médico-psychologiques, ergothérapeutes, aides-soignantes, éducateurs spécialisés, kinésithérapeutes, agents techniques et administratifs), j'ai interpellé le Ministre de la Santé.

Vous trouverez ci-joint sa réponse. Si le Gouvernement promet une revalorisation salariale, il ne s'avance ni sur le montant de celle-ci, ni sur les délais de mise en œuvre de la mesure qui devraient être définis dans le cadre d'une mission sur l'attractivité des métiers de l'autonomie actuellement en cours.

Ces délais sont incompréhensibles pour l'ensemble des professionnels largement engagés - si ce n'est éprouvés - pendant la crise sanitaire. J'ai donc sollicité de nouveau le Gouvernement pour que cette revalorisation salariale tant attendue soit attribuée sans délai. L'engagement du Gouvernement sera une victoire quand le montant et la date seront définitivement connus.